

Mars  
2018

- Un service public de formation professionnelle intégrant formation initiale sous statut scolaire, apprentissage public et formation continue des adultes (Greta) au sein d'un **lycée polyvalent sans voie cloisonnée**, accueillant tous les élèves, avec une construction modulaire des parcours.
- Une **entrée plus progressive dans les spécialités professionnelles**, avec une classe de seconde commune, mais avec une spécialisation pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).
- **Plus d'autonomie pour les équipes pédagogiques pour construire leur projet** et définir le contenu des périodes d'accueil et de consolidation de l'orientation.
- Une définition des diplômes professionnels en **blocs de compétences** permettant aux lycéens et apprentis d'obtenir des **attestations de compétences** en cas de rupture de formation, ce qui remplacerait le diplôme intermédiaire aujourd'hui obsolète. **La finalité de la formation en lycée professionnel reste l'obtention d'un diplôme.**
- Que **l'apprentissage se développe au sein des établissements publics** non pas comme une offre de substitution, mais comme offre de formation supplémentaire.  
**Plusieurs conditions doivent être remplies** pour garantir les conditions de travail des personnels :
  - que les **effectifs des apprentis soient comptabilisés** dans les effectifs de l'établissement et pris en compte au moment de l'allocation des moyens notamment pour la dotation horaire globale (DHG);
  - que les **services** des enseignants en lycée professionnel **(18 h moyenne hebdomadaire) intègrent dans les ventilations de service (VS) les heures faites devant des groupes d'apprentis** avec une modulation encadrée.
- **Que les enseignants, dès lors que les publics salariés et élèves sont mixés** au sein d'un même groupe:
  - soient **volontaires**,
  - bénéficient d'une **pondération** des heures devant public mixé,
  - bénéficient de **décharges de service** afin d'avoir du temps pour l'ingénierie de formation qui est inévitable.
- Que les **Campus des métiers et des qualifications** (CMQ) :
  - permettent de **résoudre la difficile question des lieux d'alternance**, que celle-ci se passe sous forme de PFMP, de stage ou de contrat de travail;
  - **favorisent les parcours de formation** des premiers niveaux de qualification jusqu'aux niveaux les plus élevés en changeant de statut sans craindre de rupture;
  - **permettent la création de STS en lycée professionnel** pour y généraliser l'exercice des professeurs en lycée professionnel.

**Pour le Sgen-CFDT, il est impératif d'anticiper dès à présent l'impact des mesures proposées sur les conditions de travail et d'enseignement des personnels. C'est pourtant un manque criant du rapport Calvez-Marcon.**